



Rejoignez le Conseil de développement de la MEL

Plus d'infos :

conseildeveloppement.lillemetropole.fr

conseildev@lillemetropole.fr

 Conseil développement de Lille Métropole

 Conseil développement de Lille Métropole



Le Conseil de développement
cherche de nouveaux membres...

Et si c'était vous ?

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr



■ lillemetropole.fr



Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative et contributive. Elle permet de valoriser la parole citoyenne métropolitaine et l'expertise d'usage des habitants de la MEL.

Créés par la loi en 1999, les Conseils de développement deviennent obligatoires dès 2015 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de développement de la MEL, installé dès 2002 se compose en 2023 de 160 membres bénévoles, issus de 95 communes du territoire métropolitain.

Les membres ont un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Les jeunes entre 18 et 25 ans peuvent opter pour un mandat adapté de deux ans, renouvelable trois fois.

« Je crois fortement en la démocratie participative, la citoyenneté et le pouvoir d'agir »

Odile, membre du Conseil de développement depuis 2018

À quoi sert le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement a un rôle consultatif. Il contribue à l'élaboration des grandes politiques métropolitaines en lien avec l'aménagement et l'habitat, la mobilité, le climat, l'eau, le développement durable, etc.

Il peut aussi, de sa propre initiative, s'emparer de tout sujet relevant des compétences de la MEL, pour y porter ainsi un regard citoyen, avec une approche sensible à partir du vécu usager.



Comment est organisé le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement a une présidence et un bureau. Il se réunit cinq fois par an en assemblée plénière pour débattre et adopter ses contributions et avis, issus des groupes de travail. Ceux-ci se réunissent en moyenne une fois par mois pour une durée moyenne de 6 à 12 mois.

Le Conseil de développement organise également des conférences ou des cafés métropolitains sur des thèmes d'actualité avec des acteurs qui font le territoire.

Qui peut candidater ?

Vous avez envie de contribuer activement à l'avenir de la Métropole Européenne de Lille (MEL), en vous investissant dans une instance de démocratie participative à l'échelon métropolitain ?

Vous n'êtes ni élu métropolitain, ni agent métropolitain, vous avez plus de 18 ans et vous habitez le territoire métropolitain ?

Candidatez en ligne
du 12 avril au 31 mai 2023

conseildeveloppement.lillemetropole.fr